

# Mention complémentaire cybersécurité

- Diplôme de niveau 4
- Création
- Mise en œuvre à la rentrée 2023

• 1<sup>re</sup> session d'examen en 2024

Cette mention complémentaire est une création *ex nihilo*. Elle s'inscrit dans le cadre de la rénovation des diplômes de la filière systèmes numériques (rénovation du baccalauréat professionnel et du BTS) et permet de répondre aux besoins des industriels du secteur de la cybersécurité qui déplorent notamment un manque cruel de profils de niveau 4 dans ce domaine.

Elle vise à former des techniciennes et techniciens capables d'intervenir sur l'installation, l'exploitation et la maintenance des réseaux informatiques, notamment dans un environnement industriel.

## Emplois visés (dès le début de carrière)

- Intégrateur ou intégratrice de solutions de sécurité
- Opérateur ou opératrice en cybersécurité
- Technicien ou technicienne de maintenance en informatique
- Installateur ou installatrice de réseaux informatiques
- Etc.

## Besoins en emplois

En 2022, on comptait en France :

- 23 717 emplois dans les produits et logiciels cyber (703 entreprises)
- 28 257 emplois dans les services cyber (690 entreprises)

Source : DECISION Études et conseils, 2023

## Poursuites d'études possibles

- BTS cybersécurité, informatique et réseaux, électronique
- BTS services informatiques aux organisations

## Principales compétences

- Organiser une intervention
- Analyser une installation réseau
- Valider le fonctionnement d'un réseau
- Coder
- Installer une infrastructure réseau
- Exploiter une installation réseau
- Maintenir un réseau
- Gérer un projet
- Communiquer en situation professionnelle (français/anglais)

« Il faut absolument sortir de l'idée que la cybersécurité est un sujet d'experts, c'est l'affaire de tous. »

Éric Daubié, représentant d'IBM France, investi dans la création de la mention complémentaire cybersécurité